

# CHASSER

## EN ILLE-ET-VILAINE



N°60 MARS 2017 TRIMESTRIEL 1,53 €

# Le faisan **P. 9** en Ille-et-Vilaine



**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE 2017 P.4**



Fédération départementale  
des chasseurs d'Ille-et-Vilaine  
e-mail : [fdc35@fdc35.com](mailto:fdc35@fdc35.com) - [www.fdc35.com](http://www.fdc35.com)

# BULLETIN D'ABONNEMENT

**6,10 €/AN**

**PRIX AU N°: 1,53 €**

Chèque à l'ordre de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine  
Maison de la Chasse - Beaugard  
35630 - Saint Symphorien



Nom / Prénom .....

.....

Adresse .....

.....

Code postal .....

Ville .....

Signature

Numéro de permis

## RAPPELS IMPORTANTS

### ■ À NE PAS OUBLIER

- Pensez à renvoyer à la Fédération: votre liste de timbre vote (Adhérents), votre carnet bécasse (Tout chasseur), vos demandes de plan de chasse Grand Gibier (Chasseurs grand gibier), compte rendu des destructions de nuisibles, bilan lièvre, chevreuil, sanglier et cerf.

### ■ TERRITOIRES ET PLAN DE CHASSE

- **Toute demande de modification** de territoire de chasse privé doit être déposée auprès de la FDC 35 **complète et au plus tard le 10 mars 2017** afin que cette modification de territoire soit prise en compte pour la saison de chasse suivante (notamment dans le cadre des plans de chasse). Tout dépôt ultérieur au 10 mars est susceptible d'entraîner une prise en compte de la modification de territoire l'année d'après seulement. Concernant les ACCA, les dates d'entrée en vigueur

des modifications de territoires découlent des règles et procédures prévues dans le code de l'environnement. » Jean-Philippe HUERTAS - Chef de l'unité « biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue » Pôle « Politique de l'eau-Planification-Nature » Service Eau et Biodiversité DDTM.

**Vous êtes averti par mail de l'ouverture du service vous permettant de réaliser sur internet votre première demande de plan de chasse grand gibier 2017-2018.**

### ■ FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE-ET-VILAINE

- Beaugard – 35630 Saint Symphorien  
Tél.: 02.99.45.50.20  
Fax: 02.99.45.54.26  
Mail: fdc35@fdc35.com

549 200 400 RCS Rennes

**AVEC LA BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, DONNEZ VIE À VOS PROJETS.**

Agence de Rennes Centre

02 57 42 00 00

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST  
BANQUE & ASSURANCE  
www.ouest.banquepopulaire.fr

LA BANQUE POPULAIRE  
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

**NOUVEAU RÉVOLUTIONNAIRE ET POLYVALENT**



- **BOÎTE A FAUVES**
  - Boîtes classiques toutes tailles
  - Avec tringlerie et portes intérieures (encombrement restreint, limite les nuisances visuelles)
  - **NASSES** à corbeaux et pies classiques (3 ou 5 compartiments)
- **PIÈGE A LACET**
  - À lacet « actif », pas besoin de l'action de l'animal pour serrer le câble
  - Sécurité absolument fiable, réglage de sensibilité instantané
  - se tend en quelques secondes sans efforts

**PIÈGE TUANT A APPÂT CARNÉ OU VÉGÉTAL**  
POUR CARNASSIERS ET RONGEURS.

Emmanuel HÉNON • 62 180 VERTON • Tél.: 03 21 89 59 70



# SOMMAIRE

Assemblée Générale 2017 .	4
Budget 2017 . . . . .	8
<b>Dossier: le faisan . . . . .</b>	<b>9</b>
Formations . . . . .	14
Infos locales . . . . .	15
Association . . . . .	16
Petites annonces . . . . .	19



## ÉDITO

**La saison de chasse a déjà rejoint les rangs des souvenirs, hormis pour les veneurs; chacun d'entre nous va vaquer vers d'autres activités et la chasse, pour beaucoup, passera au second plan. Pour autant, c'est durant cette période que se dessinera la prochaine saison.**

**2**<sup>017</sup> pourrait être une année ordinaire pour les chasseurs; en réalité il n'en est rien. Tout d'abord les enjeux électifs nationaux qui, en plus de notre quotidien de citoyen, pourraient impacter notre pratique en fonction de telle ou telle investiture. Nous l'avons déjà vécue, ajouter à cela les débats internes initiés par notre Président national sur nos propres structures qui devront déterminer une véritable vision d'avenir sur nos fonctionnements.

Le monde de la chasse est un monde vieillissant et nous avons énormément de mal à nous renouveler tant en terme de pratiquants que procédures de fonctionnements à plusieurs niveaux. La société actuelle est sans concession et très exigeante, aussi nous devons composer ou s'éteindre petit à petit. Certes nous n'aimons pas beaucoup les bouleversements, la réalité nous effraie souvent et nous conforte dans l'immobilisme.

Notre Président National l'a bien compris et a lancé une vaste réflexion sur nos fonctionnements, mettant en avant cette absolue nécessité de se remettre en cause. Pour ce faire plusieurs pistes:

Revisiter nos statuts tant nationaux que régionaux et départementaux de manière à les rendre plus adaptés à nos besoins et à la réalité du moment, afin de favoriser les projets d'avenir à travers une réelle stabilité politique qui n'existe pas aujourd'hui. La chute des permis est une réalité, mais pour autant elle n'est pas uniquement due au vieillissement. La complexité de nos démarches est un constat, l'examen du permis de chasser par exemple qui peut être un frein et pour autant répond-il véritablement, dans sa forme actuelle, au besoin? Je n'en suis pas convaincu; c'est pourquoi le débat est lancé.

La multiplicité des formules également ne simplifie pas les choses, même s'il faut reconnaître que les validations temporaires ont amélioré notre pratique. Face à cette multiplicité, le permis unique valable partout en France est également en réflexion. L'indemnisation des dégâts est également en réflexion. Est-ce seulement aux chasseurs de payer la totalité de la note? Un certain nombre de contraintes réglementaires ou impossibilités diverses engage la responsabilité d'autres acteurs; alors pourquoi serions-nous les seuls à payer?

Ces quelques points de débats actuels ne sont pas exhaustifs, mais voyez-vous, chers amis, 2017 se présente comme une année charnière, soit nous serons progressistes et pourrons envisager l'avenir ou soit nous continuerons notre petite vie tranquille jusqu'au jour où...

À bientôt  
André DOUARD



**Directeur de la publication:** André Douard  
**Responsable de la rédaction:** Patrick Lahaye et les membres de la commission communication.

**Ont également collaboré à ce numéro:** E.D.C. 35: P. Baudron - Y. Desmidt, F. Vaucelle - D. Tannoux - D. Hisberg - S. Neveu.

**Photo couverture:** D. Gest

**Crédit Photo:** Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine - Fédération Nationale des Chasseurs - Services Techniques des Fédérations Départementales de Chasse.

**Publicité:** Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

**Contact:** Y. Desmidt - Tél.: 02 99 45 50 20

**E-Mail:** fdc35@fdc35.com

**Abonnements:** Prix au numéro: 2,03 euros

**Abonnement annuel:** 6,10 euros

FDC 35 - Maison de la chasse

**Service Abonnement:**

Beauregard - 35 630 - Saint Symphorien

**Création et maquette:** Studio Bigot

**Photogravure et impression:**

Chat Noir Impressions

**Tirage:** 15 000 exemplaires

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2016

**Cette Assemblée s'est tenue le samedi 2 avril 2016.**

Afin de mieux vous informer avec un maximum de précisions, nous ne publions pas le Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016 et ce dans le respect du cadre juridique. **Ceux qui souhaitent examiner le procès-verbal dans sa globalité peuvent le faire:**

- **En le consultant** au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- **Par expédition** avec la Poste contre une enveloppe au format A4 à votre adresse et timbrée au tarif de 4 €
- **En le recevant par mail** gratuitement
- **En le téléchargeant** sur notre site Internet rubrique AG 2017 ([www.fdc35.com](http://www.fdc35.com))



## Rappel des dispositions statutaires

### ▶ Assemblée Générale

Art. 11 du statut de la FDC35

**Composition:** tous les membres ayant versé leur cotisation.

**Cotisation** (article 3) Le paiement de la cotisation permet de constater l'adhésion. **La cotisation est annuelle. L'adhérent qui a payé sa cotisation se voit remettre:**

- un **document de validation** du permis de chasser muni d'un timbre ou d'une mention infalsifiable destiné au contrôle du vote à l'assemblée générale s'il s'agit d'un chasseur (idem pour les participations dont la vocation est l'indemnisation des dégâts de grand gibier);
- une **carte fédérale** permettant notamment le contrôle du droit de vote à l'assemblée générale s'il s'agit d'un détenteur de droits de chasse.

### ▶ Convocation

La convocation est faite un mois au moins avant la date fixée. La convocation individuelle peut être remplacée, dans le même délai d'un mois, par voie d'annonces dans au moins deux journaux locaux d'information générale ou d'annonces légales.

### ▶ Documents

Les dispositions statutaires épargnent aux fédérations départementales des chasseurs l'envoi massif et coûteux de la documentation: le rapport annuel et les comptes sont mis à la disposition de tous les membres (chasseurs et terri-toires) au siège social. Conformément à ses statuts.

### ▶ Bureau

En début de séance, le président doit proposer à l'assemblée de choisir son bureau. Celui-ci peut être celui du conseil d'administration de la fédération. L'assemblée sera donc présidée par le président assisté du bureau de la fédération.

### ▶ Procès-verbal

Il incombe au secrétaire de tenir procès-verbal des séances de l'assemblée générale. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs ni ratures sur les feuillets numérotés d'un registre spécial. Ils sont conservés au siège de la fédération.

### ▶ Compétences

Les attributions de l'assemblée générale se présentent sous un jour très classique: - elle entend le rapport du président sur

la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération; le trésorier rend compte de sa gestion;

- elle entend le rapport du commissaire aux comptes nommé, par ses soins, pour six ans;
- elle approuve ou redresse les comptes de l'exercice, approuve le budget de l'exercice suivant, vote le montant des cotisations;
- elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du conseil d'administration;
- elle autorise toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion, et donne au conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

### ▶ Questions

L'article 11 n'ignore pas la tradition associative des questions en forme de vœux. Ces questions doivent être inscrites à l'ordre du jour pour être évoquées. Elles y figurent: - soit à l'initiative du conseil d'administration,

- soit à celle de 50 adhérents de la saison en cours.

Dans cette hypothèse, les questions sont adressées par écrit au secrétariat de la



Ci-contre : les médaillés 2016

Ci-dessus : le Président A. Douard et Monsieur le Député G. Lurton

féderation vingt jours avant (**soit avant le samedi 18 mars 2017**) la date prévue pour la séance.

### ► Délibérations

On appelle ainsi les décisions de l'assemblée générale qui sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Les délibérations sont prises à la majorité simple ou relative (le plus grand nombre de voix). Le vote peut être acquis selon un système de mains levées. Seule l'élection des administrateurs donne lieu à un vote secret (article 5).

### ► Électeurs

Ils sont de deux types : le chasseur individuel ; le territoire.

#### • Le chasseur individuel

Il dispose d'une voix (voir bulletin de vote individuel en page?) (loi du 26 juillet 2000) mais il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent : un autre chasseur ou un territoire. **Procurator** d'un chasseur individuel (mandant) à un mandataire. Cela s'effectue par écrit (nom, prénom, adresse, signature, « Bon pour pouvoir », timbre vote). Le mandataire peut être : - soit un autre chasseur, mais celui-ci sera limité à 10 voix maximum (cas en Ille-et-Vilaine : art. 5 du Règlement

intérieur, approuvé par l'A.G.E. du 26.04.2008). (Voir Délégation de Vote Individuelle en page ci-contre) - soit un territoire de chasse (cf. ci-après). (Voir Délégation de Vote Territoriale reçue lors de l'adhésion du territoire voir ci-dessous)

#### • Le territoire

Il peut disposer de voix des chasseurs\* et bénéficie de « voix hectares » : une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares, jusqu'à un maximum de 2 500 hectares (soit 50 « voix hectares » maximum). Le droit de vote du territoire est plafonné – en cumulant les voix chasseurs et les voix hectares – à un centième du nombre total des adhérents de la saison précédente (chasseurs et territoires). Soit 139 voix.

*\* Les adhérents territoriaux ont reçu en juillet dernier leurs formulaires pour le vote de l'Assemblée générale. Cette grille nécessite l'apposition de vos timbres vote et des signatures. Ces timbres détachables sont fournis avec vos validations annuelles.*

#### • Ille-et-Vilaine

La Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine a, au titre de la saison 2015-2016, enregistré un total de 13 918 adhérents (13 051 chasseurs et 867 territoires). En conséquence, ce plafond est actuellement de 139 voix par territoire. Lorsqu'une société de

chasse ou un adhérent territorial atteint un nombre de voix qui dépasse le plafond du 100<sup>e</sup>, ces voix sont perdues pour le territoire. Toutefois, rien n'interdit que ce surplus de voix chasseurs soit redistribué à des chasseurs individuels, lesquels ne pourront cependant pas représenter officiellement l'adhérent territorial (un vote conforme à celui de l'adhérent est toutefois toujours possible : c'est affaire d'accord interne). Le territoire doit justifier de ses droits de vote vingt jours avant l'assemblée générale. Sa superficie « électorale » découle de la surface déclarée lors de l'adhésion.

### ► Liste nominative des droits de vote

Tous les adhérents qui disposent de pouvoirs – et ont donc la qualité de mandataire – doivent adresser la liste nominative des droits de vote à la fédération vingt jours avant l'assemblée (soit avant le 18 mars 2017). Il en résulte une procédure de transparence à l'égard de l'ensemble des adhérents : ceux-ci peuvent consulter les listes nominatives – dans les huit jours qui précèdent l'assemblée soit du 3 avril au 7 avril 2017 – au siège de la fédération. De même, chaque adhérent a la faculté de consulter la liste globale de tous les adhérents audit siège.

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine  
Assemblée Générale du 8 avril 2017

Fiche 2 – Délégation de vote « Individuel »

TIMBRE VOTE - SAISON 2016-2017  
JEAN YVES

Code barre (coller ici)  035  
2012035  13











**PORTEUR DE POUVOIR**

NOM, Prénom: ..... Tél.: .....  
Adresse ..... Date: .....  
N° de permis de chasser ..... Signature:

**AUCUN MANDATAIRE NE PEUT DÉTENIR PLUS DE 10 VOIX EN SUS DE LA SIENNE.**

Nous, soussignés, déclarons donner pouvoir au porteur précité, pour nous représenter et voter à l'aide de nos voix lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2017.

**POUVOIRS**

Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13
Signature	Code barre (coller ici)  035 2012035 <input type="text"/> 13



# Convocation **Assemblée Générale 2017**

L'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine se tiendra **le samedi 8 avril 2017, à 8h30, à l'Espace Bel Air- Rue des Rochers, à SAINT AUBIN DU CORMIER**

Les adhérents de la fédération souhaitant être présents et qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser la liste nominative des droits de vote dont ils disposent.

**Plan d'accès sur internet:**

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh/accueil/plan\\_interactif](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh/accueil/plan_interactif)

**Un aperçu de la salle sur internet**

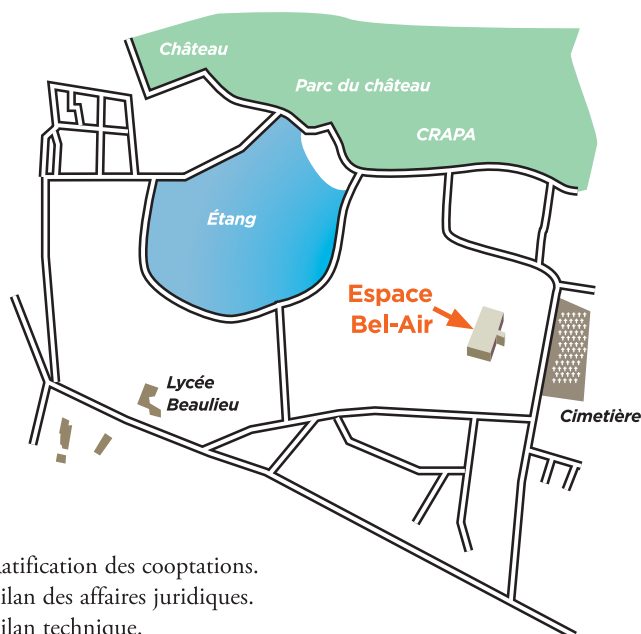
[www.saint-aubin-du-cormier.bzh/accueil/saint\\_aubin\\_au\\_quotidien/annuaire\\_equipements/81\\_679/espace\\_bel\\_air](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh/accueil/saint_aubin_au_quotidien/annuaire_equipements/81_679/espace_bel_air)

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du BUREAU de l'Assemblée Générale.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 avril 2016.
- Définition des BUREAUX DE VOTE. Désignation des SCRUTATEURS (administrateurs de la FDC 35) et des ASSESSEURS.
- Rapports MORAL et d'activités du Président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale.
- Rapport de GESTION du Trésorier (comptes et bilans).
- Présentation des BUDGETS de l'exercice suivant: – budget « Fédération »; – budget « Dégâts de grands gibiers et sangliers ».
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Vote du MONTANT DES COTISATIONS proposées par le Conseil d'Administration: – les adhésions; – les contributions pour services complémentaires fédéraux; – les participations pour contribuer à l'indemnisation des dégâts de grands gibiers et sangliers.

### REPAS

Le Conseil d'administration et le Président vous invitent gracieusement à un apéritif déjeunatoire qui sera proposé à l'issue de l'Assemblée Générale.



- Ratification des cooptations.
  - Bilan des affaires juridiques.
  - Bilan technique.
  - Demande d'autorisation à l'Assemblée Générale pour ester en justice et pour toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération Départementale des Chasseurs ou à la gestion et donner au conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.
  - Questions diverses.
  - Questions inscrites à l'ordre du jour.
- Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le conseil d'administration, soit par au moins cinquante adhérents et adressée par écrit et reçu au secrétariat de la fédération vingt jours avant la date de l'assemblée générale.

L'ensemble de ces points sera débattu lors de notre Assemblée, cependant nous nous réservons le droit d'adapter la chronologie de l'ordre du jour, en cas de nécessité, afin de parfaire le bon déroulement de nos travaux et de l'enrichir en fonction des nécessités ou de l'actualité.

## FDC 35 Assemblée Générale du 8 avril 2017

### Annexe 2 Inscription individuelle de vote

NOM, Prénom: .....  
 Adresse .....  
 N° de permis de chasser .....  
 Signature: .....

TIMBRE VOTE - SAISON 2016-2017		035
JEAN YVES		
Code barre (coller ici)		
	2012035	13

Le chasseur adhérent dont l'inscription aura été préalablement enregistrée à la FDC 35 doit – le jour de l'assemblée générale – présenter son permis de chasser (permanent) accompagné de son volet de validation dûment validé pour l'année en cours, afin que la date de l'assemblée générale puisse y être apposée, suivie de la mention « vote ».

Cette inscription doit parvenir au siège de la FDC 35 **au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale**. Soit avant le 18 mars 2017.

# Budget 2017-2018

Ces budgets ainsi que les comptes d'exploitation sont présentés en réunions de secteurs et lors de l'Assemblée Générale.

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

\* du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

Intitulés	Budget 2017-2018
<b>CHARGES</b>	
Achats	76 005
Services extérieurs	68 600
Autres services extérieurs	341 290
Impôts et taxes	60 550
Charges de personnel	779 934
Autres charges de gestion courante	24 800
Charges exceptionnelles	1 000
Dotations amortissements	284 881
Impôts sur les bénéficiaires	20 122
<b>Total charges</b>	<b>1 657 182</b>
<b>PRODUITS</b>	
Prestations et autres produits	429 595
Subventions fonctionnement	40 000
Cotisations fédérales et autres	1 043 025
Produits financiers	83 840
Produits exceptionnels	82 236
Transferts de charges	4 000
<b>Total produits</b>	<b>1 682 696</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>25 514</b>

## INDEMNISATION DÉGÂTS

\* du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

Intitulés	Budget 2017-2018
<b>CHARGES</b>	
Achats	193 100
Services extérieurs	1 000
Autres services extérieurs	190 481
Autres charges de gestion courante	1 500
Dotations aux amortissements	2 601
Impôts sur les bénéficiaires	1 752
<b>Total charges</b>	<b>390 434</b>
<b>PRODUITS</b>	
Bracelets et quote-part timbre fédéral	308 245
Subventions fonctionnement	29 000
Produits financiers	7 300
<b>Total produits</b>	<b>344 545</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-45 889</b>
Réserves constituées au 30 juin 2015	191 001,00 €
Résultat au 30 juin 2016	-23 541,00 €
<b>Réserves au 30 juin 2016</b>	<b>167 460,00 €</b>



**SAVAGE ARMS**

**PACK SAVAGE AXIS** 790€  
**599€**  
Carabine + Lunette + Boîte de balles + housse + réglage

**RUGER**

**PACK AMERICAN RIFLE** 1089€  
**899€**  
Carabine + Lunette + Boîte de balles + housse + réglage

**WALTHER**

**WALTHER TERRUS** 323€  
**189€**  
Carabine 4.5mm 19.9 joules (uniquement 20 carabines en stock)

**Magasin Alcédo RENNES**  
18, rue de la Retardais - Zone de la route de Lorient



**PACK CORVIDÉS**

**PREPAREZ VOTRE PROCHAINE SAISON !**  
POUR TOUT ACHAT D'UNE BOITE DE BALLES

**sako** **Hornady** **Sauvestre**

LE REGLAGE DE VOTRE CARABINE EST OFFERT !!!  
(VALEUR: 25€) valable uniquement du 1er mars au 30 juin 2017

**Réglage Armes**



Le réglage de vos armes, jusqu'à 100m, est fait toutes les semaines au stand de tir par un armurier ou un moniteur de tir

**Atelier Armes**



Mise en conformité  
Montage Optique  
Bronzage / Téflonnage  
Nettoyage  
Révision complète  
Toutes autres réparations





# Le faisan

Les populations naturelles de faisan commun sont en constant développement en France depuis plus de quinze ans. Les territoires abritant les populations sauvages (plus de 5 ans sans lâchers d'oiseaux issus d'élevage) sont de plus en plus nombreux.

En France en 2015, les sites abritant des populations naturelles de faisans communs (sans lâcher depuis au moins 5 ans) représentent 711 000 hectares de territoires et près de 40 000 coqs recensés (au chant), soit en moyenne 5,6 coqs pour 100 hectares. Les sites abritant des populations « post-repeuplement » (populations constituées ou reconstituées) concernent 300 000 hectares en France pour 13 800 coqs recensés (chants), soit une densité de 4,6 coqs pour 100 hectares.

Pour les sites de populations mixtes (car renforcées plus ou moins régulièrement pour des oiseaux d'élevage), les territoires représentent 500 000 hectares pour 22 000 coqs comptés, soit une densité de 4,4 coqs pour 100 hectares.

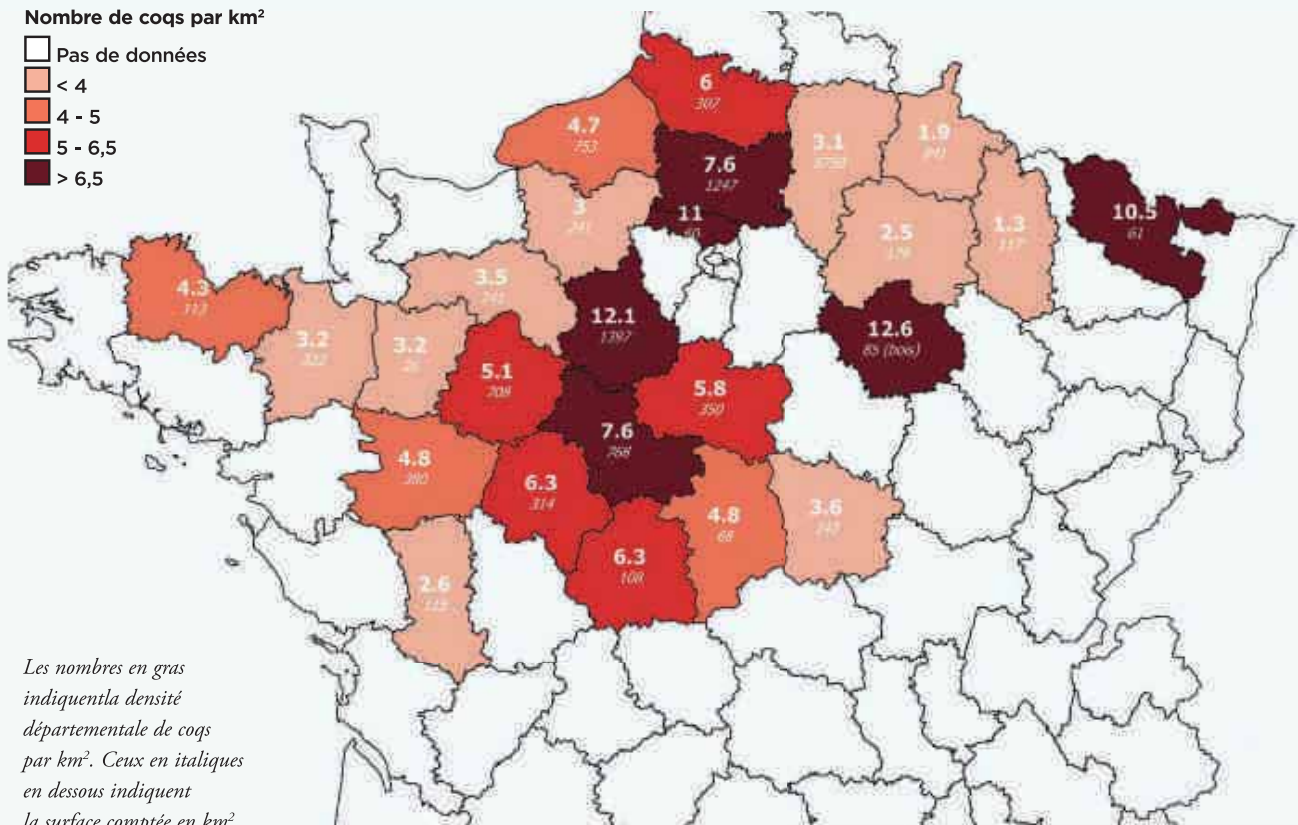
En France, les recensements de coqs chanteurs portent donc au total sur plus de 1,5 millions d'hectares.

Le département d'Ille-et-Vilaine est classé dans les départements abritant des populations « post-repeuplement ».

## Le statut européen de conservation du faisan commun (rapportage de la Directive oiseaux 2012)

	En France	En Europe, Directive oiseaux	En Europe, Bird Life International
Effectif en millions de couples	177 - 283	3 940 - 5040	4 190 - 5 370
Tendance d'évolution	↑	↑	↑

## Densité de coqs au printemps 2015 Toutes populations suivies et surfaces recensées





## La technique de l'échantillonnage des compagnies de faisans

### CÔTÉ PRATIQUE

À l'instar de ce qui se pratique depuis de nombreuses années pour les perdrix, l'échantillonnage des compagnies de faisans a lieu en été après les moissons afin de déterminer l'âge-ratio. Mais le point commun s'arrête là, en raison de différents facteurs :

- ⊕ Une compagnie de faisans n'est pas toujours très soudée et la distance entre les jeunes et leur poule peut dépasser 10 mètres.
- ⊕ Une compagnie se tient souvent en bordure de couvert avec quelques jeunes visibles et d'autres bien à l'abri! De ce fait, dans les milieux assez fermés, friche-bois-maquis-bocage etc..., les contacts visuels sont peu fréquents et les observations parfois incomplètes. Il faut savoir être patient dans cet exercice!
- ⊕ Quand une poule mène des poussins, elle peut s'éloigner devant l'observateur et faire un vol de plus de 100 mètres, laissant penser qu'elle est seule, cet envol est souvent précédé, selon la nature du couvert, d'une fuite à pattes loin de la couvée.
- ⊕ Quand les faisandeaux sont jeunes, âgés de moins de 4 semaines, ils sont plus regroupés, mais si on provoque l'envol, seulement une partie d'entre eux peut s'envoler, avec un ou deux faisans restant bien « calés » dans le couvert.
- ⊕ Quand les faisandeaux ont plus de 10 semaines, ils s'éloignent de leur mère ce qui amène des observations de 1 à 3 jeunes sans poule meneuse, voire d'une compagnie sans poule.
- ⊕ Plusieurs poules, 2 à 3 généralement, peuvent mener une compagnie appartenant à une seule reproductrice, mais il peut aussi y avoir un rassemblement de plusieurs compagnies avec des observations de 20 à 30 oiseaux, selon les densités locales ou la nature du milieu, par exemple un rassemblement sur une jachère isolée. Faire le tri n'est alors pas une chose facile.

- ⊕ Quand les observations ont lieu tard, soit après la mi-août, dans les régions où les moissons sont tardives, la différenciation entre les jeunes poules d'une couvée et leur mère devient difficile.
- ⊕ L'échantillonnage ne doit pas être étalé sur une période excédant 15 jours sur le même terrain, les mouvements des compagnies pouvant amener à comptabiliser deux fois le même groupe familial. Le maillage des jeunes, qui permet de distinguer coqs et poules, peut éviter les doublons entre deux couvées du même âge, grâce à un sex-ratio différent.

### CÔTÉ TECHNIQUE

L'indice obtenu par l'échantillonnage des compagnies est biaisé par le fait que les poules sans jeunes ne sont pas observées dans les mêmes proportions que les poules meneuses. Sur certains terrains de plusieurs milliers d'hectares, il arrive qu'aucune poule seule ne soit observée pour plus de 50 compagnies échantillonnées, alors qu'il en existe très probablement. Les études de radiopistage montrent ainsi que la proportion de poules menant une couvée est en moyenne de seulement 50 à 60 % en été.

- ⊕ Il est difficile de déterminer le nombre de poules devant être observé, il dépend bien sûr de la densité de la population et le seul repère – hormis le comptage global peu pratiqué – rapporte au nombre de X coqs. Rapportés à ce nombre, les résultats couramment obtenus aboutissent à 5 à 15 poules vues le plus souvent pour 100 coqs comptés au printemps, avec des pointes de 40 sur des zones de plaine ouverte où le tir des poules est interdit. Ce qui montre probablement un sex-ratio déséquilibré en faveur des poules et donc la difficulté d'établir un lien entre ces observations et le comptage des coqs chanteurs!

## Saint Méloir des Ondes

Superficie 2 655 hectares

1 ACCA 135 chasseurs

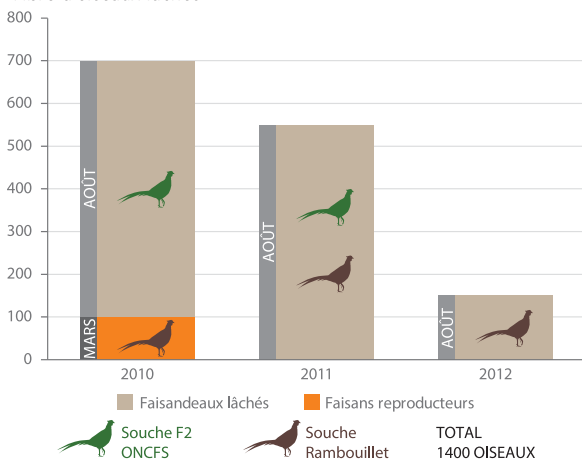
Fermeture de la chasse du faisan commun depuis 2009

Lâchers de faisan de tir (500 faisans obscurs par an)

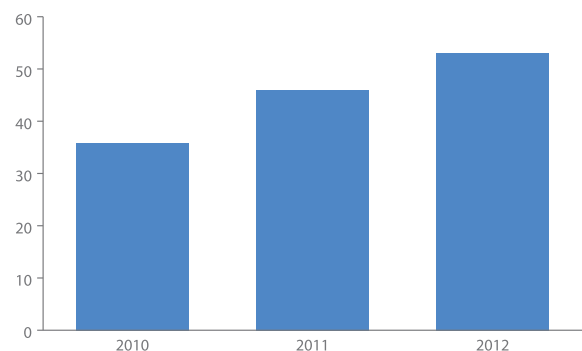
Fermeture de la chasse du faisan commun dans un périmètre de 1 km autour de la commune de Saint Méloir des Ondes

### Le repeuplement

Nbre d'oiseaux lâchés



Nbre d'oiseaux lâchés / 100 ha



### Les comptages de coqs chanteurs

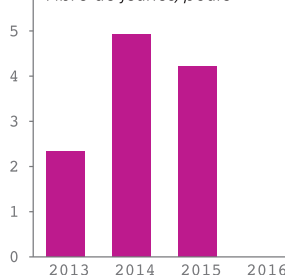
- ▶ Commune de Saint Méloir des Ondes **57 secteurs**
- ▶ Communes bordurières (périmètre de 1 kilomètre) **109 secteurs**
- ▶ Taille moyenne des secteurs **48 hectares**
- ▶ **2 soirées de comptage** (50 % du territoire le 1<sup>er</sup> soir et 50 % le 2<sup>e</sup>)
- ▶ **161 personnes** ont participé au comptage

### Résultat des comptages 2016

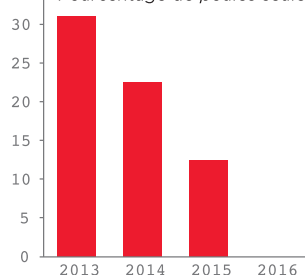
Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 ha



Nbre de jeunes/poule



Pourcentage de poules seules



Globalement pour la commune de Saint Méloir des Ondes, le nombre de coqs chanteurs est resté faible entre 2015 et 2016 (4,93 et 4,59), dans la moyenne nationale de 4,6.

L'indice de reproduction 2015 de 4,19 jeunes par poule est légèrement inférieur à la moyenne nationale (4,8).

Malgré des printemps plus cléments en 2015 et 2016, l'indice reste à un niveau « passable », la seule amélioration sensible est le nombre de poules observées sans jeunes qui est passé de + 30 % en 2013 à 12 % en 2015. Depuis deux saisons, les conditions météorologiques du printemps sont relativement

clémentes (paramètre déterminant le succès de reproductivité). Les pertes par prédation ou machinisme agricole influent fortement également, mais sont plutôt stables d'une année sur l'autre.

#### Comment expliquer cette relative stagnation de la population de faisan sauvage de Saint Méloir des Ondes ?

Il faut chercher l'explication du côté de la taille du territoire et des effets de bordures induits. Le territoire de Saint Méloir des Ondes est modeste (2 665 hectares) pour l'efficacité d'un repeuplement et pour enclencher une dynamique forte des effectifs. Les études, par radiopistage de faisans naturels, ont mis

en évidence des déplacements importants entre les lieux de refuge hivernaux et les zones de nidification.

Le périmètre de protection d'1 kilomètre autour de Saint Méloir des Ondes n'est pas suffisant. Il est probable que les oiseaux colonisant des secteurs « vides » au-delà du périmètre de protection soient systématiquement prélevés par la chasse; des prélèvements également illicites sont à craindre dans le périmètre de protection...

Les territoires de chasse entourant Saint Méloir des Ondes agissent donc comme une « pompe à vide » et ainsi limitent de façon notable l'augmentation des densités en cœur de zone de repeuplement.



# GIC des Vallons

GUICHEN - GUIGNEN - BOURG DES COMPTES  
BOVEL - LA CHAPELLE BOUËXIC

Superficie	11 644 hectares
5 ACCA	200 chasseurs
1 chasse privée	

Fermeture de la chasse du faisan commun depuis 2011

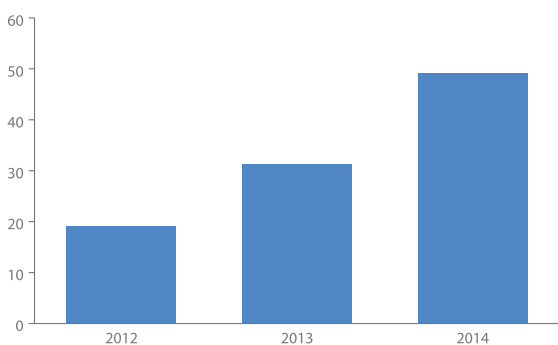
Lâchers de faisan obscurs

## Le repeuplement

Nbre d'oiseaux lâchés



Nbre d'oiseaux lâchés / 100 ha



Le nombre de coqs chanteurs continue de progresser pour les trois communes pionnières du GIC (Guichen, Guignen et Bourg des Comptes). Les communes de Guichen et Guignen ont franchi le seuil de 5 coqs chanteurs aux 100 hectares (seuil minimum pour qu'une population soit viable à long terme). La commune de Bourg des Comptes est en retrait de 2 coqs chanteurs aux 100 hectares par rapport à ses voisines, mais est malgré tout en progression. Les communes de La Chapelle Bouëxic et Bovel, qui ont rejoint le GIC, sont encore en période de repeuplement (1<sup>er</sup> lâcher en 2015). Les premiers comptages sont très encourageants : 6,67 coqs aux 100 hectares pour la commune de Bovel et 4,34 pour la commune de La Chapelle Bouëxic. Malgré un premier indice de reproduction de seulement 3,16 jeunes par poule relevés en 2015 et 25 % des poules observées sans jeune, la population a progressé. L'investissement des chasseurs locaux, en terme de piégeage du renard, est bon ; 2,5 renards prélevés pour 100 hectares et l'agrainage est correct (2 agrainoirs aux 100 hectares), mais il mériterait d'être renforcé. Les chasseurs du secteur se voient récompensés de leurs sérieux efforts.

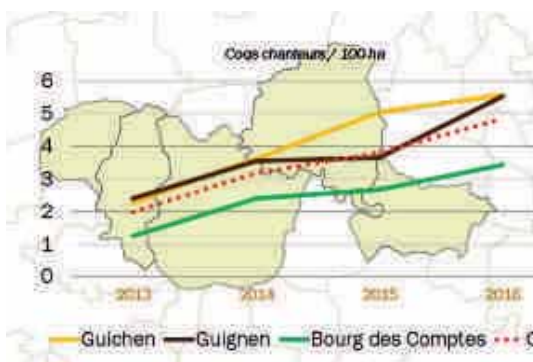
## Les comptages de coqs chanteurs

Guichen	73 secteurs	<b>339</b>
Guignen	99 secteurs	<b>secteurs</b>
Bourg des Comptes	43 secteurs	
La Chapelle Bouëxic	46 secteurs	
Bovel	78 secteurs	
Communes bordurières	78 secteurs (périmètre 1 km)	
Taille moyenne des secteurs	50 hectares	

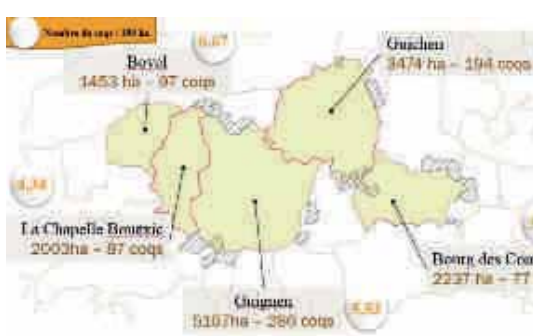
- ▶ **3 soirées** de comptages (30 % le 1<sup>er</sup> soir, 30 % le 2<sup>e</sup> soir et 40 % le dernier soir)
- ▶ **376 personnes** ont participé aux comptages

## Résultat des comptages 2016

Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 ha



Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 ha



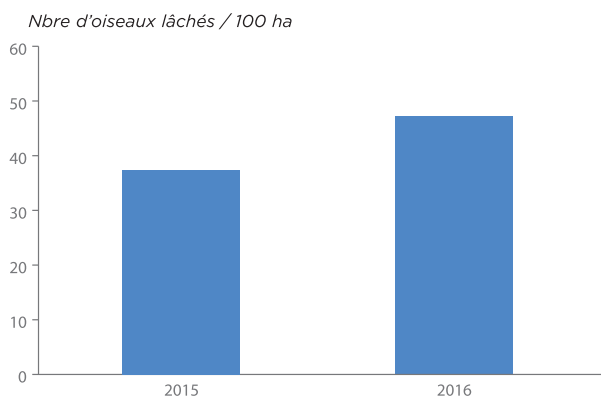
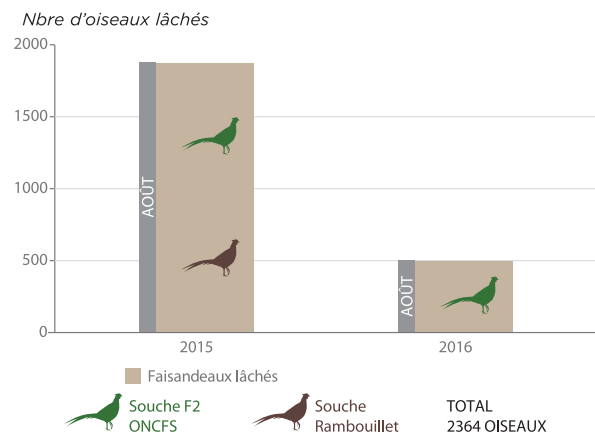
# GIC Montmuran

SAINT BRIEUC DES IFFS, LES IFFS, CARDROC, LA CHAPELLE CHAUSSÉE, SAINT GONDRAN, LANGOUËT, SAINT SYMPHORIEN

Superficie	4 900 hectares
3 ACCA	150 chasseurs
2 ACC	
12 chasses privées	

Le GIC a démarré un repeuplement en 2015; 1 864 oiseaux ont été lâchés, soit un peu plus de 40 oiseaux lâchés aux 100 hectares la première année.

## Le repeuplement



## Les comptages de coqs chanteurs

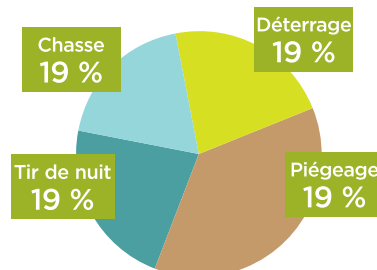
La Chapelle Chaussée	33 secteurs
Cardroc	17 secteurs
Les Iffs	19 secteurs
Saint Gondran	9 secteurs
Langouët	19 secteurs
Saint Briec des Iffs	12 secteurs
Saint Symphorien	16 secteurs
Communes bordurières	102 secteurs (périmètre 1 km)
Taille moyenne des secteurs	40 hectares

- ▶ **2 soirées** de comptages (50 % le 1<sup>er</sup> soir, 50 % le 2<sup>e</sup> soir)
- ▶ **320 personnes** ont participé aux comptages

## Résultat des comptages 2016



Modes de prélèvement du renard



Le GIC de Montmuran, pour une première année post-repeuplement, obtient un résultat exceptionnel de 5,95 coqs chanteurs aux 100 hectares en moyenne (meilleur résultat: commune des Iffs: 8,43 aux 100 hectares). Là encore, ce résultat reste à mettre au crédit des chasseurs locaux pour leur investissement.

**Agrainage:** 309 agrainoirs alimentés régulièrement, soit 5 agrainoirs aux 100 hectares.

### La régulation des renards est importante:

- ▶ en 2014-2015: 4,01 renards prélevés aux 100 hectares, soit 688 renards
- ▶ en 2015-2016: 2,82 renards prélevés aux 100 hectares, soit 491 renards

## Les formations dispensées par la Fédération

INTITULÉ	DATES / PÉRIODICITÉ	CONTACT
Permis de chasser	± 3 mois à réception du dossier complet	D. Hisberg - 06.07.16.42.82 - d.hisberg@fdc35.com
La chasse accompagnée	En fonction du nombre d'inscrits	D. Hisberg - 06.07.16.42.82 - d.hisberg@fdc35.com
La chasse à l'arc	8/04 -10/06 -17/07 -26/10/2017	D. Hisberg - 06.07.16.42.82 - d.hisberg@fdc35.com
Le ciblage des armes	Sur inscription de groupes (8 mini, 12 maxi)	D. Hisberg - 06.07.16.42.82 - d.hisberg@fdc35.com
Garde-chasse particulier	08/03 (8h00 – 18h00), 09/03 (8h00 – 18h00) et 10/03/2017 (8h00 - 12h00)	V. Trémel - 02.99.45.50.20 -v.tremel@fdc35.com
Examen initial du Gibier	23/06/17 14 h	D. Hisberg - 06.07.16.42.82- d.hisberg@fdc35.com
Tir Renard	11/05 17h00, 19/05 14 h et 23/05/2017 14h00	D.Tannoux - 06.89.30.62.25 - d.tannoux@fdc35.com
Régulation des corvidés	30/03 2017 16h30	N. Haigron - 06.89.30.62.18 - n.haigron@fdc35.com
Sécurité	Sur demande	D. Hisberg - 06.07.16.42.82 - d.hisberg@fdc35.com
Piégeage	16 et 17/06/2017	P. Baudron - 06.07.16.42.77 - p.baudron@fdc35.com
Animations : Education à l'environnement et à l'écologie	Du 24 /04 au 11/05/2017	N. Haigron - 06.89.30.62.18 - n.haigron@fdc35.com
Lire une aile de Bécasse	Sur demande	N. Haigron - 06.89.30.62.18 - n.haigron@fdc35.com
Education à l'environnement Journée découverte	À l'attention des écoles	N. Haigron - 06.89.30.62.18 n.haigron@fdc35.com

### Formation à l'examen initial du gibier

La formation se tiendra au siège de la Fédération le vendredi 23 juin 2017 à 14 h.

30 euros pour les adhérents possédant un contrat multiservices, 60 euros pour les adhérents ne possédant pas de contrat, 90 euros pour les candidats ne possédant pas de permis validé pour la saison en cours.

► Inscription à la formation initiale du gibier 2017  
23 juin 2017

NOM.....

Prénom.....

Adresse .....

.....

Tél. ....

Mail.....

### Formation au piégeage

Les personnes désirant devenir piégeurs agréés (par le Préfet) doivent suivre une formation de deux jours (théorique et pratique). La prochaine session de formation aura lieu les 16 et 17 juin 2017.

Un dossier complet d'inscription vous sera envoyé par retour de courrier, à la réception par la FDC35 du coupon de préinscription. Tarifs : 70 € ou 45 € pour les adhérents en contrat de service.

► Inscription à la formation piégeage 2017  
16-17 juin 2017

NOM.....

Prénom.....

Adresse .....

.....

Tél. ....

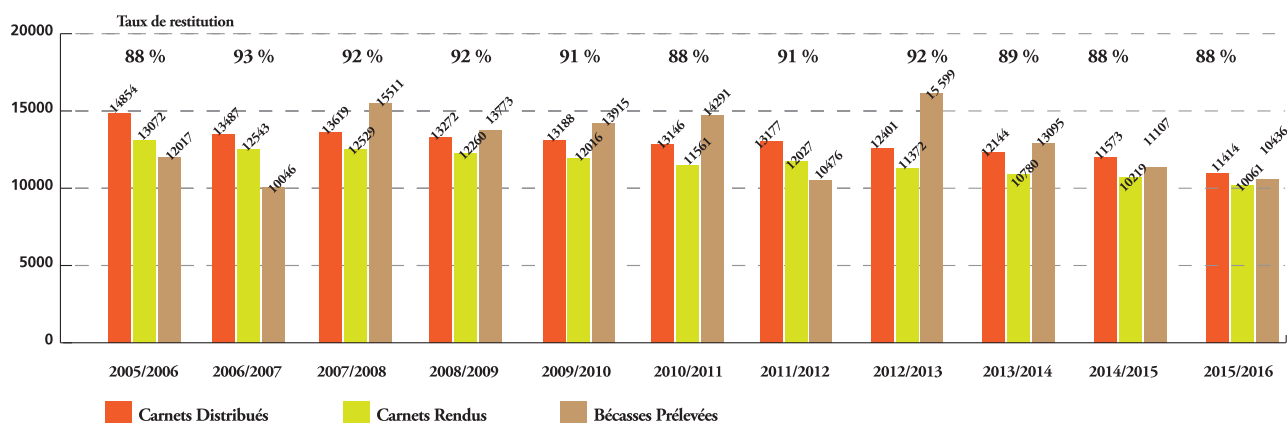
Mail.....





## Prélèvements bécasse Ille et Vilaine saison 2015-2016

Il convient de rappeler que la restitution des carnets de PMA est obligatoire. Le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel d'institution du carnet bécasse rendent la restitution obligatoire pour le 15 mars.



ZA de Lagat • 63120 COURPIERE

Tél. : 04.73.53.25.00 • [www.saga-nutrition.com](http://www.saga-nutrition.com)

Livraison à partir de 3 sacs jusqu'à 32 palettes  
Nous contacter pour les conditions.

# TRADITION

26/12 29/14 JUNIOR



## CHASSE PRO

QUALITÉ PROFESSIONNELLE



**Formulations améliorées dédiées aux chiens de chasse !**

## Association Départementale de Chasse Fluviale d'I-&V.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SAMEDI 20 MAI 2017 - à 10h - Maison de la chasse - St-Symphorien**

- Rapport moral et financier • Bilan des activités et des actions de l'ADCF 35 lors la saison 2016-2017.
- Exposés : - Programme du baguage de la sarcelle d'hiver sur le Marais de Châteauneuf (Hugues Lefranc).  
- Analyse des ailes d'anatidés (ACGEIV 35).
- Analyse des tableaux de prélèvements sur le DPF • Régulation des nuisibles.
- Modifications de la convention et du règlement intérieur • Election du 1/3 sortant.
- Parole aux invités • Questions diverses.
- Clôture de l'A.G. par un pot de l'amitié.

**Merci de nous faire parvenir votre tableau de prélèvements pour la saison 2016-2017 AVANT LE 15 AVRIL.**

**Pour tous renseignements, merci de nous contacter au 06 88 08 70 53 ou [adcf35@orange.fr](mailto:adcf35@orange.fr)**



## Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-&Vilaine sur le domaine maritime

**Assemblée Générale le samedi 22 avril 2017 - 9h00 à la Maison de la Baie au Vivier-sur-Mer**

*(Attention changement de lieu cette année)*

### Ordre du jour

- Rapport moral du Président,
- Rapport d'activité,

- Rapport financier, Montant des cotisations,
- Élection du tiers sortant,
- Modification du Règlement Intérieur,
- Rapport des commissions Gabions, Hutteaux, chasse à la passée,

### Questions diverses

### Parole aux invités

Parole à Didier VERGY, Président de l'ANCGE

Parole à André DOUARD, Président de FDC35

### Clôture de l'Assemblée suivie du pot de l'amitié.

*Siège social: 55, rue Robert Schuman - 35400 SAINT-MALO  
Tel: 02 99 56 58 58  
- mail: [acegiv@orange.fr](mailto:acegiv@orange.fr)*

## CEDSA Propriétaire de Setter Anglais et adhérent au club

Le Club d'Education Dressage du Setter Anglais d'Ille et Vilaine reprendra ses activités de mars 2017 à juin 2017. Nous vous proposons de vous initier à l'éducation de vos setters anglais: la marche en laisse, sans laisse, le « assis » et le travail du chien à la chasse: la quête, l'arrêt, le rappel, le down, le rapport. Important: Vos setters doivent être inscrits au LOF (certificat de naissance ou pédigrée) et vous devez être adhérent au club du setter

anglais ou vous engager à le devenir. 10 séances\* seront organisées les samedis matin. Nous vous proposons un travail sérieux dans une ambiance conviviale. Le Club se situe chez M. Divet Robert - La Genetais à Messac. L'adhésion est fixée à 50 euros pour l'ensemble des séances. 2 chiens maximum sont autorisés par adhérent.

### Pour tous renseignements:

Loïc MORLAIS, Président – 02.99.44.43.44  
Stéphane SANTO,

Secrétaire – 06.61.28.66.67  
Le bulletin d'adhésion est à faire parvenir au Trésorier, avec le chèque à l'ordre du CEDSA 35, à l'adresse suivante: Monsieur Gérard GARRAULT (02.99.49.04.38), 4 Avenue des Vallons, 35680 Louvigné de Bais.

*(\*)Dates : 18 mars, 25 mars, 1 avril, 15 avril, 29 avril, 6 mai, 13 mai, 27 mai, 3 juin, 10 juin et 17 juin (finale).*

*TAN Ille et Vilaine le samedi 15 juillet 2017.*

### CEDSA BULLETIN D'ADHÉSION

NOM .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
N° de téléphone .....  
Mail .....

#### ► PREMIER CHIEN

Nom et date de naissance .....  
Tatouage ou puce .....  
N° LOF .....

#### ► DEUXIÈME CHIEN

Nom et date de naissance .....  
Tatouage ou puce .....  
N° LOF .....

## Association Chasseurs sous terre 35



**E**n ce début d'année, le conseil d'administration rappelle à tous ses membres de verser sa cotisation. Comme les années passées le montant est de 35 € à l'ordre de: Chasse sous terre 35, à adresser au président: Daniel PINSARD - La Frogerie -35450 Val d'Izé - Tél. 06 15 48 77 03. L'assemblée générale de l'association se tiendra à la Maison de la Chasse le vendredi 30 juin à 19H, suivi d'un buffet, tous les adhérents sont priés d'y assister. Une convocation vous sera adressée fin mai. À cette réunion, le nouveau carnet de déterrage vous sera remis en échange de celui de l'année passée et du paiement de l'adhésion. Bonne fin de saison à vous tous.  
Daniel PINSARD

## Association départementale des Piégeurs agréés d'Ille-et-Vilaine

Notre Assemblée générale se tiendra le samedi 25 mars dans les locaux de la FDC 35  
À partir de 9 h remise des lacets, livraison des commandes enregistrées, encaissement des adhésions.  
Vers 10h00 assemblée générale: rapport d'activité, rapport financier, vote du tiers sortant, questions et informations diverses.

**Contact:** 06 80 20 01 56 Le Président Alexis HOGUET E-mail alexis.hoguet@orange.fr



### COMPTE RENDU

## Concours National Saint Hubert

Rambouillet du 21 janvier 2017



*Philippe Bouillaux*

**E**n ce week-end du 21 janvier 2017, se déroulèrent à Rambouillet les épreuves du Championnat de France Saint Hubert. L'équipe de l'Ouest s'est parfaitement comportée mais ne réussit pas la performance de 2015 et termina 4<sup>e</sup> au classement par équipe.

À noter plus particulièrement nos deux champions de France:

- Karine LANOE du Calvados avec Gini, son épagneule breton, en catégorie chasserresse trialisante;
- Jean-Marcel RIVIERE de Vendée avec Indiana, sa cocker anglaise, en catégorie spaniel trialisant;
- Et une mention particulière pour Philippe Bouillaux, d'Ille-et-Vilaine, avec Héprone, sa springer, qui, pour leur première participation, se classent en 3<sup>e</sup> place avec un parcours remarquable.

Nos 4 autres participants se situèrent

en bas du tableau, Matthieu Fieurgant en junior, Elisabeth Tremblay en chasserresse, Benoît Jeanne en chasseur et Ludovic Le François en trialisant chien d'arrêt.

Le Championnat du Monde se déroulera à Herm dans les Landes mais la Fédération Saint Hubert confirme sa non-participation décidée l'an dernier au motif de jugements et règlements trop éloignés de notre éthique Saint Hubert.

Philippe Bouillaux avec Heprome, troisième du championnat de France à Rambouillet ce week end en catégorie chasseur avec Spaniel pour sa première participation à cette finale. Le succès de la modestie, la ténacité et la quête de l'excellence pour le chasseur d'Ille-et-Vilaine, fidèle des concours St Hubert et sifflet d'or.





## 30<sup>e</sup> anniversaire de l'ADCGG d'Ille-et-Vilaine

**Que représentait le grand gibier dans le département en 1986? Moins de 1000 chevreuils, quelques centaines de sangliers, moins de cinquante grands cervidés.**

Trente ans plus tard, il est reproché aux cervidés qui ont retrouvé leur place dans les forêts et campagnes d'ILLE ET VILAINE de mettre en péril l'équilibre SYLVO CYNEGETIQUE. De nombreux textes depuis 15 ans sont publiés sur le sujet avec un bras de fer récent au parlement lors des débats sur la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt. Afin d'engager un large dialogue avec les partenaires concernés (forestiers, chasseurs), l'ADCGG et la FDC d'ILLE ET VILAINE ont organisé une conférence-débat sur l'équilibre GIBIER FORET pour marquer cet anniversaire dans le grand hall du siège de la FDC 35 décoré par de très nombreux trophées.

Sous les présidences d'André DOUARD, président de la FDC 35 et de la FRC, de Jean-Michel Martin président de l'ADCGG 35, de Guy BERGUE Président d'honneur de l'ADCGG35, l'administration était représentée par: M.Philippe de GUENIN, Directeur de la DRAE, Mme Sandrine CADIC représentant la DDTM. Les établissements publics par: M. Guy de COURVILLE Président du CNPF BRETAGNE, M. Jean Luc BISCH, Directeur de l'agence régionale ONF. La FNC représentée par M. André DOUARD et M. Benoist GUIBERT, responsable forêt et dégâts. La FDC 35, par le Président André DOUARD et le Directeur, Yves DESMIDT. L'organisme certificateur de la forêt, (PEFC) représenté par M. Olivier BILLEAU. L'ADCGG

35, représentée par M. Jean Michel MARTIN, Président et M. Guy BERGUE, Président d'honneur.

Les différents partenaires, en 15 interventions, ont pu librement s'exprimer sur ces enjeux. La parole a également été donnée à la salle et la conclusion formulée par le bâtonnier Francis POIRIER dans un temps limité, tant les différents intervenants ont pu largement s'exprimer. Les contraintes d'approvisionnement en carburant ont empêché de nombreux chasseurs et forestiers d'assister à ce débat de très haut niveau.

Les superbes photos de JC Meslé ont été exposées dans la salle du permis de chasser. La salle des associations accueillait un armurier, les cotateurs de trophées ainsi que le stand de l'ADCGG d'Ille et Vilaine. A l'extérieur, les associations: ADPIV, UNION DES ACCA et ACC, Association des Chasses Privées, AFACCC, l'UNUCR et les Chasseurs à l'arc, contribuèrent à égayer ce rassemblement.

Nous remercions les nombreuses personnalités présentes ou représentées, les adhérents de l'ADCGG35, les forestiers, qui nous ont accompagnés lors de cette journée, tout en regrettant qu'un plus grand nombre de personnes ne se soit pas senti concerné par ce sujet, qui est de la plus haute importance pour le devenir de la chasse du grand gibier. La restauration était assurée par L'ADCGG 35. Un compte rendu des interventions, qui constituent l'amorce du dialogue sincère qui doit s'instaurer sur ce sujet difficile mais combien important pour l'avenir du grand gibier dans notre département sera prochainement publié.

Guy BERGUE et Jean-Claude CHARDRON





LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

# Game Fair

EN LOIR-ET-CHER



**23 - 24 - 25 Juin** | **SOLOGNE**  
Lamotte-Beuvron

**Pays à l'honneur**  
Le Sénégal

**Village Canin**  
3 000 Chiens

CHAMPAGNE  
Canard-Duchêne  
Réservations  
01 41 40 35 14

**Dîner Spectacle**  
samedi 24 juin

 **PRO PLAN**



centre  
val de Loire



Confédération de la  
**CHASSE**

**ARMES**  
CHASSES



**gamefair.fr** 